

toute leur pension pour le loyer, la nourriture, le vêtement, les médicaments et d'autres nécessités. La pension ne sert pas à faire des placements spéculatifs ni à grossir des comptes d'épargne. Quelle proportion est récupérée de tiers, propriétaires ou marchands? Ce doit être un chiffre bien impressionnant, car le ministre a mentionné que le coût des pensions de sécurité de la vieillesse atteindrait deux milliards de dollars en 1970. Ces deux milliards seront dépensés et non pas accumulés, ce qui procurera un revenu à d'autres Canadiens qui, à leur tour, en rembourseront une bonne partie sous forme d'impôt sur le revenu.

Soyons réalistes sans prétendre qu'il s'agit d'une nouvelle charge pour les travailleurs du Canada. Le ministre s'est servi de cet argument quand il a dit que le régime actuel coûterait entre 260 et 280 millions de dollars, mais que si notre proposition était adoptée il en coûterait encore 100 ou 200 millions de dollars de plus, ce qui augmenterait les dettes du monde du travail dans notre pays. Nous devrions modifier ces chiffres en montrant quelle proportion de cette somme nous sera rendue grâce à l'impôt sur le revenu et grâce aux autres impôts dont est frappé le citoyen canadien, et il y en a d'autres. Je crois que cela change la perspective et qu'il incombe au ministre de présenter les choses sous leur angle véritable. C'est lui qui est responsable d'administrer au nom des bénéficiaires de la pension de vieillesse du Canada un régime permettant de subvenir aux besoins de leurs vieux jours. C'est à lui de dire à la nation et à la Chambre quel sera le fardeau des impôts pertinents. Toutefois, il adopte plutôt l'autre point de vue en essayant de nous faire mourir de frayeur avec son épouvantail.

• (8.20 p.m.)

Le ministre dit que nous ne pouvons pas consacrer plus d'argent à nos vieillards pensionnés, que nous tâchons d'étirer nos dollars pour prendre soin de ceux qui en ont plus besoin que certains autres. Ce n'est pas là l'attitude que devrait adopter le ministre de la Santé et du Bien-être, car c'est le rôle du ministre des Finances. C'est à lui qu'il incombe toujours de jouer les prophètes de malheur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait faire de son mieux pour rendre la vie plus agréable aux personnes dont il a la responsabilité, notamment les vieillards pensionnés.

Le ministre est loin d'avoir des idées avancées. J'ai souligné le caractère et l'attitude du ministre qui détenait ce portefeuille en 1951 —ministre aux idées avancées, qui a vaillamment défendu la proposition qui a été finalement adoptée à l'unanimité par la Chambre et qui favorisait, à juste titre, les pensionnés. Ici, nous avons affaire à un ministre réactionnaire qui n'est pas le moins du monde à l'avant-garde dans le domaine des réformes sociales. C'est un homme qui dirige la retraite de Russie. Il a abandonné tout espoir. Il lui reste des ambitions, bien sûr, mais celles-ci ne sont pas desservies par l'attitude dont il fait preuve actuellement en ce qui concerne ce projet de loi particulier.

Le ministre fait endosser à son parti—je ne devrais pas en avertir celui-ci, bien sûr—la responsabilité d'une question politique qu'il ne lui sera pas aisé de résoudre. Les prétentions de ce parti qui se targue d'être le grand parti des réformes sociales, sont mises en péril par les actes de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui contrastent violemment avec les actes d'autres ministres libéraux de la Santé et du Bien-être social.

Je demande donc au ministre d'être plus optimiste quand au coût de la pension de la sécurité de la vieillesse au lieu d'insister sur le fait déprimant que chaque montant supplémentaire de \$10 versé aux pensionnés représente une surcharge pour le contribuable. Voilà ce que le ministre des Finances devrait dire. C'est le sujet de prédilection des ministres des Finances; ils aiment toujours à effrayer les gens avec ce genre de propos.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait se faire le défenseur des personnes qui comptent tant sur lui. Mais non, il fait marche arrière, et il va maintenant humilier un demi-million de vieillards par la proposition qu'il a insérée dans le bill à l'étude. Voilà ce à quoi nous nous opposons.

Le ministre, bien entendu, se targuera un peu plus tard de ce que personne à la Chambre ne s'est réellement opposé à l'augmentation de la pension de vieillesse. Évidemment, personne ne s'oppose à venir en aide à ceux qui en ont besoin, même par la méthode peu satisfaisante adoptée par le ministre. Dommage que nous ne puissions, lors d'un vote à la Chambre, consigner au compte rendu le fait que nous appuyons la mesure en cause non pas parce que nous approuvons la méthode adoptée, mais parce que nous tenons à faire quelque chose pour ceux qui ont besoin d'aide.